



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2018-0598
Demande : Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 (Modifications à des étiquettes de produit ou nouvelles étiquettes – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Travallas
Numéro de la demande : 31685
Principes actifs (p.a.) : Fluroxypyr, metsulfuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2880835

Contexte

L'herbicide Travallas a d'abord été homologué en janvier 2015. L'herbicide Travallas contient 3 g/L de metsulfuron-méthyle, 30 g/L de thifensulfuron-méthyle et 150 g/L de fluroxypyr (groupes 2, 2 et 4, respectivement). L'herbicide Travallas est homologué pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur) et l'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées, cultivés dans les Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Travallas pour y inclure une allégation de lutte contre la mauve à feuilles rondes, lorsqu'il est mélangé en cuve avec le MCPA Ester, dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur) et l'orge.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation des risques pour la santé et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour cette demande, car il n'y a aucun changement dans les propriétés chimiques. Aucune évaluation des risques pour la santé, ni évaluation environnementale n'est requise, car le profil d'emploi, y compris les plantes hôtes, les doses d'application et le calendrier des composants demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

L'herbicide Travallas + MCPA Ester offrira aux cultivateurs une option pour lutter contre la mauve à feuilles rondes et pourrait favoriser la gestion de la résistance pour cette mauvaise herbe. Les données d'essai en conditions réelles fournies pour l'examen ont démontré que l'herbicide Travallas + MCPA Ester devrait réprimer la mauve à feuilles rondes jusqu'au stade six vraies feuilles.

Conclusion

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Travallas pour y inclure une allégation de lutte contre la mauve à feuilles rondes, lorsqu'il est mélangé en cuve avec le MCPA Ester, dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur) et l'orge.

Références

PMRA Doc Number	Référence
2850082	2018, Travallas Herbicide + MCPA Ester Herbicide Tank Mix for Control of Round-leaved Mallow in Wheat (Spring, Durum, Winter) and Barley, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3.1
2850083	2018, Travallas Herbicide + MCPA Ester Herbicide Tank Mix for Control of Round-leaved Mallow in Wheat (Spring, Durum, Winter) and Barley Supplement 1, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.